

---

## Programme de Formation

---

### Prévention et gestion des risques de sanction dans le secteur bancaire

---

#### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique



##### **Public visé**

Directions de la conformité des établissements bancaires, des entreprises d'investissement et autres prestataires régulés (prestataires de services de paiement, PSAN, etc.)

Directions Juridiques du secteur bancaire et financier

Directions de l'audit / inspection générale d'établissements financiers



##### **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre le cadre procédural d'une mission de contrôle sur place / d'une enquête d'une autorité de supervision dans le secteur bancaire (ACPR, AMF, BCE, etc.) et plus généralement dans le secteur régulé
- Partager les « bonnes pratiques » permettant de créer les conditions d'un rapport de confiance avec le chef de mission, tout en protégeant les intérêts de l'entité contrôlée ou faisant l'objet de l'enquête
- Savoir se préparer à une éventuelle poursuite disciplinaire qui peut découler d'une mission sur place
- Savoir identifier les lacunes de son dispositif de conformité et des activités contrôlées au regard des priorités de supervision publiées par les autorités et leurs attentes générales (connaissance des « invariants »)



##### **Description**

###### **1. CONNAÎTRE ET MAÎTRISER AU MIEUX LES RISQUES DE SANCTION**

- La prévention du risque de sanction
- Contrôle sur place / enquêtes : les principes communs des autorités de tutelle du secteur bancaire et financier
- Connaître les spécificités du contrôle ACPR, AMF, BCE et d'autres autorités (ACPR, Douanes, etc.)
- Les bonnes pratiques à connaître dans le cadre d'une mission de contrôle / enquête pour créer un cadre de confiance, tout en protégeant les intérêts de l'entité contrôlée ou faisant l'objet d'une enquête
- Quels sont les bons réflexes à adopter et les marges de manœuvre
- La gestion du risque de sanction
- Savoir gérer une procédure disciplinaire, dès avant la notification de griefs
- Les enquêtes administratives ou judiciaires inopinées : anticiper si possible et gérer un « dawn raid »
- Connaître les voies transactionnelles quand elles existent (composition administrative, transaction



douanière, CJIP...) et les alternatives à la sanction

## 2. QUELLES LEÇONS TIRER DES DÉCISIONS PRONONCÉES PAR LES AUTORITÉS PUBLIQUES

- Savoir organiser une veille efficace et proactive autour des décisions prononcées : autoévaluation, plan de remédiation et autres mesures curatives
- Quelles leçons tirer de la pratique décisionnelle de l'AMF, de l'ACPR, de la BCE et d'autres autorités telles que l'AFA

### ★ **Prérequis**

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis si ce n'est des connaissances juridiques et compliance minimales. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà connu une procédure de contrôle ou d'enquête, mais cet apport peut être utile dans le cadre d'un partage de retour d'expérience.



### **Modalités pédagogiques**

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



### **Moyens et supports pédagogiques**

Remise du support pédagogique aux stagiaires



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie  
Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation